



Fin d ordonnance de non conciliation

Par **ayel nathalie**, le **26/03/2018** à **18:15**

bonjour , voila plus de quatre ans que nous sommes en procédure mon mari et moi .Malgré le divorce par consentement mutuel demandé au départ nous n arrivons pas à trouver un accord .

Une ordonnance de non conciliation a été faite avec droit de secours(c'est moi qui doit verser le droit de secours de 800 euros mensuel). En avril 2015 ,celle ci était établie pour 3 ans.

Nous arrivons aux termes des 3 ans , je voudrais savoir si celle ci est tacitement reconductible ? si je peux faire changer les termes ?

De plus mon mari vient de faire un AVC je ne sais pas dans combien de temps il sera remis .

Que deviens la procédure alors?

merci pour vos réponses